

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 30 mars 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Anna Barseghian, Denis Ruyschaert, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux et Philippe de Rougemont: «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!»**

*11 avril 2023*

**Rapport de M. Maxime Provini.**

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions (CTC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 mai 2021. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Pastore puis de M. Fontolliet, les 22 septembre et 13 et 20 octobre 2021, les 16 et 23 mars et 13 avril 2022, ainsi que les 11 et 25 janvier 2023. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'urgence climatique a été déclarée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en 2019, avec l'objectif de réduire de 60% les émissions de carbone en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050;
- que, pour les constructions neuves, plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le chantier et les matériaux de construction;
- qu'il y a lieu de concentrer les efforts de la «fabrique de la ville» sur l'intensification des usages, la transformation des bâtiments existants et le recyclage des espaces déjà urbanisés pour ainsi rebondir, devenir résilient face à l'épreuve de la densification et rendre nos villes plus durables, accueillantes et agréables à vivre sans les étendre davantage;
- qu'aujourd'hui l'enjeu est de chercher des modèles pour bâtir une ville à la fois durable et capable de s'adapter au changement climatique;
- que l'architecture résiliente<sup>1</sup> rejoint les engagements qui concernent la collectivité et l'intérêt public, la qualité de vie des gens et le respect de leurs milieux;

---

<sup>1</sup> L'architecture résiliente a pour but de résister et permettre d'être en fonction avant, pendant et après des chocs ou perturbations des catastrophes naturelles ou changement climatique.

- que l’architecture durable<sup>1</sup> désirée se bâtit avec de nouveaux matériaux biosourcés, tels que le bois, le chanvre, le colza, le miscanthus, la balle de riz, la paille, les anas de lin, le liège, la rafle de maïs, le roseau, la laine de mouton, les matériaux géosourcés dont la terre crue ou la pierre sèche. Ces matériaux présentent généralement une faible empreinte environnementale lorsqu’ils sont locaux et peu transformés. Certains d’entre eux sont issus du réemploi ou de la revalorisation des déchets, de sous-produits et de coproduits, tels que la ouate de cellulose, les textiles recyclés, le bois de palette, le carton;
- qu’à ce jour il est particulièrement difficile pour les architectes de porter les valeurs écologiques dans l’exercice de leur métier, car le défi est d’assembler différents corps de métiers et divers points de vue pour créer un véritable projet de la transition écologique de nature pluridisciplinaire;
- que ce travail de réflexion écologique complexe en architecture n’est actuellement pas suffisamment valorisé financièrement de la part des maîtres d’ouvrage, en raison notamment du modèle économique standard actuel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations de projets d’architecture ou d’urbanisme contribuant le mieux à la transition écologique;
- créer un tel prix dans les meilleurs délais, étant donné la nécessité urgente d’aller vers la transition écologique;
- s’assurer que le jury soit pluridisciplinaire et renouvelé régulièrement, et qu’il analyse les projets sur la base des critères suivants: rapport harmonique et respectueux avec le monde du vivant déjà sur place, renouvellement de la biodiversité, transformation et recyclage du déjà-là, adaptabilité à des usages évolutifs, mixité des usage sociaux et générationnels, sobriété constructive et d’utilisation, recours aux énergies renouvelables, relation étroite au climat et à ses agents comme l’air, la lumière et l’eau et enfin résistance aux catastrophes à venir.

## **Séance du 22 septembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Anna Barseghian, motionnaire*

M<sup>me</sup> Barseghian questionne la possibilité d’être accompagnée par deux architectes lors de la présentation d’une motion. Elle précise qu’elle est architecte de formation. Son parcours croise le travail curatorial pour des pratiques artistiques expérimentales nourries à travers des recherches en art, en architecture et ancrées dans des stratégies écologiques. Elle ajoute que le travail curatorial est transdisciplinaire. Elle développe ses démarches dans le cadre de l’association Utopiana

---

<sup>1</sup> L’architecture durable a pour but de réduire l’empreinte écologique.

depuis vingt ans. Elle n'est pas architecte pratiquante mais il s'agit d'une métaphysique qui deviendra concrète car nous traversons un moment crucial au niveau écologique.

Au sein de la CTC, elle a remarqué que les projets soumis n'étaient pas soucieux des questions d'écologie. Le prix permettrait de mener un travail plus large qu'un concours. Les projets demandent beaucoup de recherche qui n'est pas valorisée. Un prix représente une reconnaissance pour ce travail de recherche. De plus, un prix est un outil qui s'ouvre vers le public. Un prix n'est pas seulement monétaire. Ainsi, elle propose de rédiger une charte avec les membres de la CTC. Elle ajoute que d'autres Villes ou maisons d'architecture font ce type de démarche pour l'architecture expérimentale, écologique ou vers l'ingénierie. La Ville de Genève pourrait aussi se permettre de créer un prix.

#### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si la Ville serait pionnière en Suisse.

M<sup>me</sup> Barseghian confirme que la Ville serait pionnière. Le Canton a créé le prix de Genève pour l'architecture expérimentale.

Une commissaire questionne les notions d'architecture durable, d'architecture résiliente et d'architecture expérimentale.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que l'architecture résiliente a pour but de résister et de permettre de rester en fonction avant, pendant et après des chocs, des perturbations ou des catastrophes naturelles ou le changement climatique. Il s'agit d'anticiper des problèmes. Il s'agit par exemple d'utiliser des matériaux biosourcés. L'architecture résiliente va également dans cette direction. L'architecture durable est la réduction de l'empreinte écologique avec des matériaux durables. L'architecture expérimentale est une architecture expérimentée qui va au-delà des normes. Il s'agit d'une sorte de recherche fondamentale.

Une commissaire questionne la composition du jury avec des compétences précises à Genève et la possibilité d'avoir un jury international.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que le jury du concours pour les Réverbères de la mémoire était international pour profiter d'expertises précises. Elle ne sait pas comment cela se passe au niveau des autres jurys. Le but serait de bénéficier de personnes compétentes.

Une commissaire relève l'accueil très positif de la population, des architectes, des promoteurs et du milieu de l'immobilier lorsque ce texte a été annoncé. Elle questionne les noms des architectes mentionnés par M<sup>me</sup> Barseghian afin de voter leur audition.

M<sup>me</sup> Barseghian répond qu'il s'agit de M<sup>me</sup> Charlotte Truwant qui est basée à Bâle et est très active sur ces questions et de M. Daniel Zamarbide. Elle ajoute qu'un professeur de l'Ecole polytechnique de Lausanne (EPFL) actif sur ces thématiques pourrait également être auditionné.

Une commissaire questionne la possibilité d'être accompagné par des tiers lors d'une audition en tant que motionnaire.

Une commissaire répond qu'il est, à son avis, possible d'être accompagné. Il faudrait l'annoncer aux membres de la commission pour des raisons de conflits d'intérêt et des questions de place.

Une commissaire demande ce que ce prix apporterait de plus étant donné les certifications déjà présentes, notamment les labels écologiques.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que le prix créera un appel, une exposition ou une publication. Cela permettra de mettre en avant des projets qui font l'objet de beaucoup de recherche. De plus, le prix représente aussi une reconnaissance pour les architectes qui travaillent beaucoup sur ces questions mais qui ne sont pas valorisés.

Un commissaire n'est pas d'accord avec la possibilité d'être accompagné par des tiers lors de l'audition d'un motionnaire, même si cela n'est pas interdit formellement. Il est d'usage que les motionnaires viennent avec leurs connaissances et leur motivation et qu'ils proposent d'éventuelles auditions d'experts qui ont pu les accompagner dans leur démarche.

Le commissaire questionne le type de programme visé par ce prix. Il semble que, du point de vue du développement durable et de la qualité architecturale, la barre soit très haute. Il rappelle que les prix au mètre carré deviennent très élevés étant donné les hauts standards énergétiques dans le domaine du bâtiment. Certains architectes n'ont donc aucune chance de travailler sur du bâtiment qui serait d'une autre qualité énergétique ou de faire une œuvre d'art. Il précise que les coûts de construction sont importants et limités par rapport au prix de location du mètre carré. Les architectes de la place disent qu'il est impossible de construire des bâtiments idéalement respectueux et autonomes énergétiquement avec les conditions pour les logements d'utilité publique (LUP). Les projets qui peuvent avoir des hautes qualités énergétiques et des matières renouvelables sont des logements en loyer libre ou de la propriété par étage (PPE). La Ville ne porte en l'occurrence aucun projet de loyers libres ni de PPE.

Le commissaire demande ce que ce prix apporterait de plus étant donné les dotations déjà très nombreuses. Il évoque de nombreux prix reçus par la Ville.

Le commissaire questionne la dotation du prix. Il souligne que l'essentiel des projets portés par la Ville sont conduits sous la forme de concours avec un prix pour le premier et un dédommagement pour les autres ou une exposition.

Le commissaire a l'impression que la motion sous-entend que le Conseil administratif n'intègre pas les propositions évoquées dans la motion, alors que les projets soumis sont systématiquement aboutis en termes de qualité énergétique ou d'énergie renouvelable.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que les autres prix ne sont pas des prix pour la transition écologique et évoque la réalisation d'une charte. Elle précise qu'il s'agira d'un outil pour la Ville pour rendre visibles des démarches qui ne sont pas encore intégrées dans le champ de la construction. Elle cite l'exemple de l'architecture danoise expérimentale des habitats du XIX<sup>e</sup> siècle et le design développé grâce à cette expérimentation. Elle ajoute qu'il s'agit de valoriser les réflexions et les démarches de recherche. De plus, le prix pourra être rendu visible par une exposition ou par un livre.

Le commissaire ajoute que les concours et les expositions répondent déjà à ces objectifs.

Un commissaire questionne la dotation du prix. Il demande si le prix sera décerné à l'extérieur de la Ville et s'il sera donné seulement à des constructions publiques. Il demande si la motion acceptée pourrait favoriser son association. Il rappelle que la Maison de l'architecture et la Fédération des architectes et des ingénieurs (FAI) travaillent sur ces questions de développement durable. Il propose l'idée d'encourager la Maison de l'architecture à devenir le titulaire de ce prix de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que le prix s'adresse aux architectes et à leur travail qui est dans l'esprit de la transition écologique. L'ouverture au-delà de Genève se ferait donc à travers les architectes. Le prix pourra être décerné à un architecte qui a travaillé pour une coopérative ou pour une construction publique.

Le commissaire résume en disant que le prix serait décerné après le chantier, et non en amont.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que le prix pourrait être décerné pour un projet qui n'a pas été forcément réalisé.

Le commissaire répond que l'argent du contribuable ne doit pas être utilisé pour être un centre de recherche. Il souligne qu'un prix de la Ville de Genève devrait être décerné pour un projet qui embellit la Ville. Il s'agit d'encourager les architectes. Le prix devrait être la palme nécessaire pour le travail qui sera exécuté. Il est important que le prix soit décerné en amont et que cela soit concret. Il questionne à nouveau la dotation du prix.

M<sup>me</sup> Barseghian répond que cela fera diminuer la participation au prix.

Le commissaire ajoute qu'il s'agit d'une question de compétence de la Ville de Genève par rapport à l'argent du contribuable. Il s'agit de forcer l'innovation à Genève.

M<sup>me</sup> Barseghian s’interroge sur cette limitation. Elle précise que le prix pourrait être de 10 000 francs et accompagné d’une exposition ou d’un catalogue pour présenter également les autres projets.

En tant que signataire de ce texte, une commissaire souligne que les questions posées ouvrent un champ qui n’était pas prévu lorsqu’elle a signé ce texte. Il était prévu de considérer des constructions sur le territoire de la Ville de Genève avec un prix d’encouragement à l’utilisation de matériaux de rénovation qui seraient utilisés de manière optimale et écologique et au fait de développer la construction autrement, et ce avec un certain nombre de critères. Le but est de réfléchir ensemble à ces critères via la rédaction d’une charte. Elle n’a pas compris certaines questions, notamment sur les LUP. Il s’agit de mettre en avant tout type d’architecture, déjà existant ou futur, et d’affiner les critères au fur et à mesure.

Un commissaire demande si l’idée est de rédiger un règlement sur la manière d’attribuer le prix.

La commissaire signataire de la motion confirme. Elle propose également d’auditionner la FAI.

M<sup>me</sup> Barseghian souhaiterait que la commission se questionne sur la meilleure manière d’appliquer ce prix et de rédiger une charte qui aille au-delà des couleurs politiques.

Le président évoque la problématique de la composition du jury au sein des concours. Il ajoute que la mise en concours devrait être plus large. Il s’agirait éventuellement de créer un lien entre architectes pour la création d’un projet. Il évoque la mauvaise qualité esthétique de certains projets en forme de cube en Ville de Genève.

#### *Votes*

Une commissaire demande l’audition des architectes, M<sup>me</sup> Charlotte Truwant et M. Daniel Zamarbide, qui est acceptée à l’unanimité.

Une commissaire propose l’audition de la FAI. Elle est acceptée à l’unanimité.

Un commissaire propose l’audition de la Maison de l’architecture.

L’audition de la Maison de l’architecture est acceptée par 12 oui (2 S, 2 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) contre 1 non (Ve).

Un commissaire propose l’audition de M. Reto Camponovo concernant l’insuffisance de la formation. L’audition est acceptée à l’unanimité.

Un commissaire propose d'auditionner M<sup>me</sup> Perler. L'audition est acceptée par 9 oui (2 PDC, 1 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 Ve) contre 2 non (MCG, Ve) et 2 abstentions (S).

### **Séance du 13 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Charlotte Truwant et M. Daniel Zamarbide, architectes*

M. Zamarbide se présente. Il est architecte depuis vingt ans. Il a étudié à Genève et a entamé sa carrière avec la fondation de son premier bureau d'architecture en 2000, Groupe 8, qu'il a quitté en 2012 pour une activité indépendante sous son nom entre Genève et Lisbonne. Parallèlement, il a une importante activité dans l'enseignement à la Haute école d'art et de design (HEAD) en tant que professeur d'architecture d'intérieur et à l'EPFL en tant que professeur et codirecteur du laboratoire Alice. Il est plus particulièrement en charge de la première année d'architecture composée de près de 250 étudiants.

M<sup>me</sup> Truwant se présente. Elle a été diplômée de l'EPFL en 2006, puis a travaillé dans plusieurs bureaux d'architecture en Suisse et à l'étranger. Elle est basée à Bâle depuis 2017 avec la fondation de son bureau qui est axé sur les questions environnementales. Depuis 2013, elle enseigne à l'EPFL et à l'ETH.

M. Zamarbide salue l'idée d'un prix dédié à la transition écologique. Un tel prix n'existe pas à Genève. Il souligne que ce prix pourrait primer des activités d'architectes qui ne sont pas du bâtiment construit. A titre personnel, il ne créerait pas un prix pour un bâtiment écologique mais primerait des projets d'architecture dans des espaces publics ou des installations temporaires ou encore des réflexions environnementales. Il souligne qu'il existe un terreau immense pour valoriser ce travail de recherche qui n'est souvent pas perçu dans le cadre des concours et dans la réalité construite. Il évoque les inquiétudes et le changement de préoccupations des nouvelles générations de l'EPFL. Les architectes qui sortiront des écoles dans dix ans ne pratiqueront pas la profession connue aujourd'hui. Il présente des statistiques d'un ouvrage réalisé dans le cadre de la cérémonie des diplômés 2021: seulement 26,7% des diplômés concerne de la construction neuve, 22,7% concerne de l'aménagement urbain/en espace public, 17,6% concerne de la transformation/réaffectation, 11,9% concerne de la rénovation/patrimoine, 5,1% concerne de l'installation éphémère, 6,8% concerne de la déconstruction/démolition et 9% concerne de l'aménagement paysager. Il constate que les diplômés ont déjà une orientation différente. Il trouve très intéressant de primer des pratiques différentes qui se profilent comme des pratiques du futur.

M<sup>me</sup> Truwant évoque un décalage entre ce qui est discuté dans le cadre de l'enseignement et la pratique dans l'architecture. Ainsi, elle trouve pertinent de

valoriser le travail des bureaux qui ont cette sensibilité et cet intérêt à aborder les questions environnementales et qui expérimentent à leur compte. Il s’agirait de donner une reconnaissance à ce travail qui sort du cadre des normes. Elle souligne qu’il s’agit d’un métier qui évolue lentement. Ces prix peuvent avoir l’avantage de valoriser en amont ces questionnements. Etant donné la complexité de ces questions en termes d’architecture, elle ajoute qu’un prix valoriserait les pratiques qui prennent des risques, qui essaient de sortir du champ et qui essaient de définir certaines attitudes nouvelles vis-à-vis du bâti.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire questionne un exemple de projet qui pourrait être primé.

M. Zamarbide cite le prix du meilleur diplôme donné par des professionnels à deux étudiants de l’EPFL. Le prix a récompensé la création d’un radeau pour aller de Genève à Marseille et qui a fait tout au long du parcours un recensement sensible à travers les berges du Rhône.

Une commissaire questionne les critères en termes de création de ce prix.

M. Zamarbide répond que les critères devraient être en lien avec la transition écologique. Il propose le critère du type de matériaux utilisés ou de la capacité à imaginer Genève dans un futur écologique.

M<sup>me</sup> Truwant évoque un bureau à Bâle qui propose de la réutilisation de matériaux lors de démontage de bâtiments. Il s’agit de réduire l’empreinte carbone en transférant la valeur économique sur la main-d’œuvre plutôt que sur les matériaux importés. Elle souligne que cela peut être facilement mesurable. Elle mentionne également des architectes primés qui ont transféré le budget sur la maintenance dans la cadre de la réalisation d’une place à Bordeaux. Elle conclut qu’il existe des dispositifs abstraits qui peuvent être mesurés et avoir un impact clair et transparent.

Une commissaire questionne l’évolution dans l’enseignement de l’architecture.

M. Zamarbide répond positivement. Les nominations sont davantage orientées vers la transition écologique ou la transition du métier.

Une commissaire questionne les liens entre les nouvelles et les anciennes générations d’architectes.

M. Zamarbide répond que la transition prendra du temps. Il souligne que l’ancienne génération qui construit actuellement beaucoup à Genève se pose beaucoup de questions mais que le mouvement est lent pour qu’il y ait une vraie modification du bâti. Il soutient que l’espace public est plus propice à l’expérimentation pour la transition écologique. Il cite le projet de renaturation de l’Aire.

Une commissaire questionne l'élaboration d'un cahier des charges plus contraignant dans les appels d'offres. Elle cite les créations de Jean Nouvel qui ne vieillissent pas bien.

M. Zamarbide répond que la beauté de l'architecture réside dans le fait qu'il s'agit d'un métier multiforme. La génération d'architectes qui a brillé par le passé n'est plus forcément une référence pour les nouveaux architectes. Il soutient une complémentarité entre les différents types d'architecture pour aller vers un futur plus raisonnable.

M<sup>me</sup> Truwant mentionne la question de la contrainte. Elle peut être un problème car certains projets se basent sur des standards définis il y a cinq ou dix ans et qui sont complètement obsolètes car ils ne répondent pas aux questions environnementales. Elle ajoute que les programmes et les études de faisabilité en amont sont importants pour orienter les projets et les impacts. Elle ajoute que les enjeux économiques devraient aussi être remis en question pour trouver une façon de répondre aux problèmes environnementaux.

Une commissaire demande si les nouvelles générations sont sensibilisées aux questions environnementales qui se posent déjà en amont de la réalisation des projets.

M. Zamarbide mentionne le besoin d'un changement de paradigme pour intégrer la vie entière des bâtiments et des espaces publics. Il ajoute que le cycle entier, depuis l'origine des matériaux jusqu'à leur destruction ou leur recyclage, doit être questionné.

Un commissaire souligne que l'enjeu réside dans le programme établi. Il demande si ce prix devrait être donné aux maîtres d'ouvrage, aux physiciens du bâtiment, aux ingénieurs thermiciens ou aux ingénieurs recycleurs alors que les architectes ne font que répondre à la demande et que leur marge de manœuvre est limitée.

M. Zamarbide propose de donner ce prix à un projet, comme un prix est donné à un film. Il est dommage de pointer seulement l'architecte.

Le commissaire insiste sur le fait que les architectes répondent seulement à un programme.

M<sup>me</sup> Truwant répond que cela correspond à une faible proportion de la pratique, soit pour les concours.

Le commissaire souligne les architectes répondent à un programme établi par un client selon ses désirs. Il demande si les personnes qui orientent les projets vers une transition écologique et énergétique devraient être récompensées et valo-

risées car il s'agit souvent encore de technologies expérimentales. L'idée serait de donner ce prix aux donneurs d'ordres, c'est-à-dire aux maîtres d'ouvrage, afin de récompenser leur ambition, soit via une promotion auprès d'acheteurs potentiels soit à une collectivité publique.

M<sup>me</sup> Truwant précise qu'un projet dépend d'une équipe. Beaucoup d'acteurs différents prennent un temps considérable pour discuter d'un projet et l'orienter en termes de programme. Il s'agit davantage de valoriser l'ambition architecturale.

Le commissaire répond que l'ambition vient du maître d'ouvrage.

M<sup>me</sup> Truwant répond qu'il s'agit d'un dialogue avec le maître d'ouvrage et donc d'un travail d'équipe.

Un commissaire questionne la composition du jury et des recommandations sur les profils à retenir.

M. Zamarbide répond qu'il est important que le jury soit composé de personnes avec un regard transgénérationnel et transdisciplinaire. De plus, le jury doit considérer le travail d'équipe.

Un commissaire questionne le surcoût des projets architecturaux liés à une transition écologique.

M. Zamarbide répond que le coût lié au processus architectural à travers les questions environnementales doit être évalué à court, moyen et long terme. De plus, il s'agit d'une question de liquidités et d'investissement pour le type de société envisagé. Il n'a pas l'impression que l'incidence des surcoûts immédiats soit vraiment un axe de regard.

Le commissaire conclut qu'il y a un surcoût immédiat mais qu'il y aurait un gain économique sur le plus long terme.

M. Zamarbide répond que c'est souvent le cas pour le bâtiment. Cependant, ce n'est pas forcément le cas pour les autres types d'interventions architecturales sur le territoire. Par exemple, la renaturation de l'Aire n'est pas excessivement chère par rapport à l'impact environnemental. Il souligne que d'autres types d'interventions modestes qui ne sont pas du bâti pourraient être primées par ce prix.

M<sup>me</sup> Truwant ajoute que cela est difficile à mesurer. Elle souligne qu'aujourd'hui la diminution de la quantité de matériaux est promue pour limiter les prix. Elle précise que le prix du mètre cube n'a pas augmenté en suivant l'index. La raison de cette augmentation n'est pas liée aux normes ou à la considération environnementale.

Le commissaire questionne le montant crédible du prix.

M. Zamarbide répond qu'il faudrait pouvoir comparer le prix à d'autres prix afin que ce dernier ait une vraie valeur et pour qu'il soit pris au sérieux.

Le commissaire demande si les critères qui sont attendus dans cette motion sont les critères qu'un architecte contemporain doit déjà et naturellement respecter aujourd'hui en termes d'environnement.

M<sup>me</sup> Truwant répond qu'il est encore nécessaire de valoriser ces initiatives parce que la pratique ne répond pas encore aux questionnements environnementaux qui ont déjà émergé dans l'enseignement.

Concernant les contraintes données par le maître d'ouvrage, une commissaire questionne la marge de manœuvre dans le cadre des concours.

M. Zamarbide répond qu'il y a toujours une zone de créativité. Les concours ont pour but de trouver des réponses qu'un maître d'ouvrage n'a pas encore. Il souligne qu'en Suisse les concours sont très contraignants par rapport à d'autres pays. Il précise que les concours ne sont pas des concours d'idées.

Un commissaire demande si d'autres villes donnent ce type de prix.

M. Zamarbide et M<sup>me</sup> Truwant ne connaissent pas d'autres prix de ce type.

Un commissaire questionne la pertinence d'un concours supplémentaire à Genève.

M. Zamarbide répond que le prix devra être très spécifique pour valoriser des pratiques et des projets qui sont moins mis en avant et pas déjà primés.

*Audition de MM. Philippe Meier, président de la Fédération des architectes et des ingénieurs (FAI), et Carmelo Stendardo, membre du Conseil*

M. Meier commence par souligner que la première question à se poser porte sur les raisons d'un prix de la Ville de Genève de l'architecture. En effet, il existe déjà beaucoup de prix en Suisse et à Genève notamment de la SIA ou de revues. Ce prix de la Ville de Genève devra se différencier des autres prix. Il suppose la volonté de la Ville de Genève de promouvoir la qualité architecturale. Il s'interroge sur l'idée d'un prix de la Ville qui récompense un bâtiment sur le canton de Genève ou ses propres réalisations. Il insiste sur la notion de positionnement de ce prix. Il s'agit de trouver un «créneau» pour qu'il se distingue. Il évoque le prix lancé par la *Tribune de Genève* et l'Etat de Genève. La FAI soutient le fait que la Ville de Genève organise des concours et développe des architectures vers la transition écologique.

M. Stendardo ajoute que la particularité de ce prix est la transition écologique. Il avertit sur le fait qu'il sera nécessaire de composer un jury de spécialistes pour

juger les propositions. En effet, les études d'architectes et d'ingénieurs sont longues et complexes. Si on n'est pas confronté à la pratique du projet, il est difficile de le juger.

M. Meier avertit du risque de greenwashing dans cette période de transition énergétique. En effet, juger de la qualité profonde des projets avec tous les tenants et aboutissants de la transition écologique n'est pas évident. Il partage l'enthousiasme grandissant, notamment du Grand Conseil, sur le bilan carbone et les constructions en bois. Cependant, un bâtiment en bois n'est pas forcément un bâtiment de qualité durable. Dans le cadre d'un prix, il faudra être très pointu avec ce positionnement sur la transition écologique au risque de primer des projets qui ne répondraient pas à ces critères.

Un commissaire questionne l'idée de donner ce prix pour des projets sur le territoire de la Ville de Genève à des maîtres d'ouvrage qui donnent l'ambition d'aller au-delà des normes actuelles pour la transition écologique.

M. Meier répond qu'il faudrait primer un bâtiment. Il souligne que toute une série d'acteurs dont le maître d'ouvrage travaillent autour d'un bâtiment. Il s'agit d'une équipe qui travaille autour d'un programme. Le maître d'ouvrage prend le risque de la promotion ou d'investir dans la transition, cependant c'est un objet dans le territoire qu'il faut primer. Il ajoute qu'un jury doit primer un projet dont la Ville peut être éventuellement l'instigatrice. Il est nécessaire que le jury juge de manière très impartiale l'ensemble des paramètres au regard de cette transition écologique.

Le commissaire questionne le développement du projet par le mandataire avec le maître ouvrage. Il semble que le maître d'ouvrage soit davantage le donneur d'ordres. De plus, il a la capacité de choisir ses mandataires selon ses capacités d'innover.

M. Stendardo répond que le maître d'ouvrage a une importance au même titre que les mandataires, les architectes et les ingénieurs. Il faut porter davantage l'attention sur une réalisation.

Un commissaire demande si un prix supplémentaire est contreproductif ou inutile.

M. Stendardo répond que la valorisation des professions de la construction est une excellente initiative. Cependant, il est nécessaire de donner un cadre fin et sérieux au prix pour qu'il ne reste pas un prix d'image ou un prix de plus.

Le commissaire demande si une faîtière comme la FAI serait plus compétente pour organiser ce type de prix. Il demande s'il serait possible de considérer les demandes de cette motion et de les intégrer dans un prix existant.

M. Meier répond que leurs associations peuvent épauler la Ville dans la constitution d'un jury d'experts afin que ce prix ait un positionnement très clair. La Ville de Genève étant un acteur important, ce prix doit avoir une dignité et être pris au sérieux sur le long terme. Il ajoute que ce n'est pas le rôle des associations de décerner des prix.

Un commissaire questionne la spécificité qu'il faudrait mettre en avant dans ce prix.

M. Meier répond que la Ville, accompagnée de personnes compétentes, doit bien clarifier la nature du prix pour le rendre pérenne et pour que les projets primés répondent aux critères sous-jacents à la transition écologique. La Ville aura une certaine responsabilité pour décerner ce prix. Il insiste sur le fait que le prix doit être ciblé sur des constructions qui répondent aux enjeux écologiques. Il ajoute que ce prix pourrait être également un encouragement vers des réflexions sur des bâtiments qui vont dans le sens d'une société qui fait bouger les lignes.

Le commissaire demande si d'autres prix récompensent spécifiquement la transition énergétique et écologique sans être du greenwashing.

M. Stendaro répond que la transition écologique n'a pas été un thème séparé de l'ensemble du projet. Il ajoute que les jurys tiennent compte, dans leur majorité, de ces aspects écologiques. Cependant, il n'y a pas de prix spécifique.

M. Meier ajoute que des associations faîtières récompensent des bâtiments sur des aspects plus techniques (toit solaire, par exemple). A partir du moment où tous les architectes et les maîtres d'ouvrage commencent à se positionner par rapport à la transition écologique, les prix qui n'ont pas forcément ces spécificités écologiques peuvent aboutir au même projet. Il insiste sur le fait que la Ville doit être très précise sur les curseurs dans la définition des critères.

Une commissaire fait une analogie avec les jurys des concours dans le domaine artistique. La Ville devra inviter des personnes capables de juger sérieusement les critères de ce prix.

M. Meier confirme que le positionnement du prix et la composition du comité d'experts sont très importants. Il évoque également la question de la sélection qui est essentiel et qui fait partie intégrante du prix. Il ajoute que limiter le prix au territoire communal de la Ville réduira le nombre de projets soumis. La vision de ce prix à long terme permettra d'encourager les acteurs de la construction au sein de la Ville de Genève.

La commissaire mentionne la bourse pour un projet de médiation culturelle en art contemporain. Au début, seulement trois ou quatre artistes et associations y participaient. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de participants car la médiation est devenue incontournable et visible. La bourse a favorisé cette démarche.

M. Meier répond que les mandataires apportent souvent des solutions aux maîtres d'ouvrage et les orientent dans une direction. Il cite l'interview dans la revue *Interface* d'un professeur de l'EPFL sur le thème du bois qui disait que la profession a tout pour bien faire mais qu'il est nécessaire de dialoguer sur ces enjeux avec les maîtres d'ouvrage ou les entreprises générales.

M. Stendaro ajoute qu'il est également nécessaire de bouger les normes qui ne sont pas forcément compatibles avec la transition écologique.

Une commissaire questionne un projet qu'ils primeraient en Ville de Genève.

M. Stendaro répond que le choix est un travail de dialogue et d'analyse des critères, et non pas une appréciation superficielle.

### **Séance du 20 octobre 2021**

*Audition de M. Reto Camponovo, professeur HES ordinaire en filière architecture et génie civil*

M. Camponovo explique que l'architecture durable est une architecture qui réduit au strict minimum les impacts environnementaux au niveau de la consommation énergétique du bâtiment pour son fonctionnement et de l'énergie requise pour réaliser l'ouvrage quant aux matériaux employés, à l'excavation ou au recyclage. Cette architecture s'inscrit dans des dimensions de qualité de vie à l'intérieur du bâtiment réalisé et au niveau des aménagements extérieurs. Le fil conducteur est la réduction de l'impact environnemental et une considération de la qualité de vie. Il souligne que le fait que le prix soit bisannuel est une bonne chose pour donner de la valeur au projet et pour laisser le temps de la reconnaissance. Plus globalement, la motion est cohérente.

### *Questions des commissaires*

Le président informe que le prix pourra être donné à un groupe de personnes pour la réalisation d'un projet. Il questionne la qualité de l'étanchéité des toitures végétales qui peuvent abîmer les toitures.

M. Camponovo soutient que le prix devrait primer un objet, soit un bâtiment, en considérant l'équipe pluridisciplinaire derrière. Concernant l'étanchéité, il confirme que la construction des toitures végétalisées ne présente pas de problèmes. Des membranes qui permettent aux racines de ne pas abîmer les couches inférieures de la toiture sont utilisées.

Un commissaire questionne un éventuel problème de communication si un prix est décerné à un projet et non pas à un architecte ou à un maître d'œuvre.

M. Camponovo répond que cela n'est pas un problème car à un certain moment le nom du chef d'orchestre du projet apparaîtra. L'objet exemplaire par sa réalisation sera reconnu, puis le nom du bureau d'architecture se fera connaître. Selon lui, l'objet doit rester au centre de l'attention.

Le commissaire questionne la formation d'un jury de représentants d'institutions qui seraient nommés par le règlement du prix. Ces institutions devraient nommer leur propre représentant.

M. Camponovo répond qu'il s'agit d'une organisation qui permet de durer dans le temps. Il insiste sur le fait que l'appréciation d'un projet est liée à des compétences. Il faudra s'assurer que ces compétences aient une continuité dans la représentation du jury. M. Camponovo insiste sur la notion de compétences. Il ajoute que ces compétences se déclineront selon une capacité d'analyse globale ou selon des spécialités.

En référence à la définition donnée par M. Camponovo, un commissaire demande si ce prix pourra tirer la profession vers le haut.

M. Camponovo répond positivement. Il faudra espérer que le prix devienne un amplificateur pour les autres acteurs vers des projets architecturaux durables.

Une commissaire questionne l'audition d'une personne des normes SIA.

Le président précise que les normes SIA sont des normes officielles. Il est sceptique à l'idée de les auditionner dans le cadre de l'élaboration de ce prix.

Une commissaire souligne que les membres de la CTC ne sont pas des architectes et ne vont pas décerner ce prix. Beaucoup d'auditions ont déjà été faites. Elle se questionne sur la pertinence d'auditions supplémentaires.

Le président ajoute que, une fois la motion acceptée, le Conseil administratif soumettra une proposition au Conseil municipal.

Une commissaire propose l'audition d'un maître d'ouvrage, M. Olivier Krumm, et d'un architecte de Terrabloc, M. Laurent de Wurstemberger, pour qu'ils partagent leurs perspectives sur la création d'un prix.

Une commissaire soutient qu'une audition supplémentaire n'est pas nécessaire.

L'audition de MM. Olivier Krumm et Laurent de Wurstemberger est refusée par 7 non (4 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (3 PLR, 3 Ve) et 1 abstention (PDC).

Un commissaire rappelle que les auditionnés ont insisté sur le fait qu'il faudra être très précis sur le cahier des charges et ne pas empiéter sur un prix qui existe

déjà. Pour aiguiller le Conseil administratif, il propose de lister les entités qui ont été conseillées par les auditionnés pour réaliser ce travail de création de prix. A titre personnel, il propose d'intégrer M<sup>me</sup> Leroux ou M<sup>me</sup> Truwant et M. Zamarbide dans le panel d'experts pour travailler sur la création du prix.

Un commissaire a trouvé les auditions intéressantes. Cependant, ce prix soutient une idéologie, c'est-à-dire le changement climatique qui serait induit par l'Homme. Il rappelle le vote négatif sur l'urgence climatique et que la Ville est lourdement endettée. Il est exclu qu'il vote une telle dépense. De plus, les architectes n'ont pas été très enthousiastes à l'idée de créer ce prix.

Une commissaire demande si le cahier de charges se fera sous la forme d'un amendement de la CTC.

### **Séance du 16 mars 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti*

M<sup>me</sup> Perler évoque la motion M-1607, qui a pour objet de créer un prix d'architecture pour la Ville de Genève récompensant les réalisations qui contribuent à la transition écologique. Il est aussi question de s'assurer que le jury soit pluridisciplinaire et régulièrement renouvelé. Elle ajoute que mettre un prix en place est long et complexe.

M. Meylan indique qu'il existe 17 prix dans le domaine de l'architecture à l'échelle de la Suisse romande. Tous n'abordent pas de manière exhaustive les points qui sont mentionnés dans la motion M-1607, mais il est de plus en plus question de transition écologique. Il faut réfléchir s'il vaut la peine d'en ajouter un, surtout sur un territoire relativement petit. Il souligne l'importance de la composition du groupe d'experts, dont la renommée définira la crédibilité du prix. Il suggère à la CTC de réfléchir à la plus-value d'un prix strictement genevois par rapport à ceux qui existent déjà.

Une commissaire soulève que la différence et l'originalité de ce prix est sa promotion d'une économie circulaire au sein de l'architecture et de l'urbanisme. Elle ajoute qu'il s'agira d'un prix octroyé par la Ville de Genève, et non pas par une association ou une fondation. Cela donnera une visibilité sur l'éthique qui doit être adoptée aujourd'hui par la Ville.

M. Meylan rappelle que le concept de durabilité est vaste, et que cela relève du travail d'un ingénieur. Ce prix ayant un caractère expérimental, il sera nécessaire de s'entourer de spécialistes qui pourront calculer son efficacité effective.

Un commissaire demande s'il serait possible de se greffer à un prix déjà existant, en mettant l'accent sur la durabilité.

M. Meylan répond que cela est possible, mais rappelle que chaque prix a son identité. Il ajoute que le cadre légal est de plus en plus contraignant concernant l'écologie, et exige que les constructions atteignent des objectifs le plus raisonnables possible avec le moins d'impact possible sur l'environnement. Il relève la pertinence des propos du commissaire.

Une commissaire souhaite savoir quel sera le temps nécessaire pour créer un tel prix, avec l'aide d'experts.

M. Meylan indique qu'il n'a pas d'expérience dans ce domaine, mais pense qu'il faut compter une année au minimum. Il répète que la crédibilité du prix joue un rôle important.

Une commissaire demande s'ils ont estimé, du point de vue RH, ce qu'il faudrait dédier pour mettre en place le prix tel que demandé par la motion.

M. Meylan répond qu'il ne s'est pas penché là-dessus, et qu'il devrait pour ce faire se baser sur d'autres expériences.

Une commissaire souhaiterait l'avis de M. Meylan concernant les critères de ce prix, en faisant abstraction des problèmes externes.

M. Meylan répond qu'il s'agit de critères ambitieux sur un territoire restreint. Il reste cependant sceptique quant à son utilité sur le territoire genevois et au vu du cadre légal.

Le président soulève qu'il n'existe pour l'instant pas de prix décerné par la commune de Genève, et qui primera non seulement des volontaires, mais aussi des privés. Il pourra être décidé de primer un ouvrage remarquable, même s'il n'a pas concouru.

M. Meylan rappelle que la superficie de la ville de Genève est relativement modeste. Il souhaite soutenir aussi les jeunes architectes et les étudiants. Il serait aussi possible de primer une réflexion architecturale plutôt qu'un projet déjà construit.

M<sup>me</sup> Perler soulève que le Conseil municipal doit savoir ce qu'il attend d'un tel prix afin qu'il ait un sens. Il indique qu'il faut avoir conscience que la mise en place d'un tel prix impliquera soit des forces supplémentaires dans l'administration, qu'ils n'ont pas aujourd'hui, soit de favoriser la mise en place d'un tel prix en renonçant à d'autres activités. Elle recommande ensuite aux signataires de se demander s'il y aura suffisamment de réalisations dans le futur afin de garantir la survie du prix à plus ou moins long terme.

Un commissaire demande s’il existe actuellement un prix distinguant les étudiants.

M. Meylan répond qu’il en existe un qui s’adresse aux étudiants de l’Europe entière et qui, chaque année ou tous les deux ans, choisit un site dans une des villes d’un pays participant servant de projet aux étudiants participants. Il ne s’agit en réalité pas de projets en tant que tels, mais de réflexion.

Un commissaire demande s’il voit une utilité à la mise en place d’un prix au niveau local pour les écoles d’ingénieurs du canton.

M. Meylan répond qu’il y a déjà un prix pour les étudiants de la Haute école du paysage, d’ingénierie et d’architecture (HEPIA), par exemple, et qu’il ne peut pas répondre à cette question à ce stade. En revanche, il souligne voir l’utilité d’un prix décerné à des choses non construites.

Un commissaire demande s’il existe un prix décerné par la Ville ouvert à des architectes venant d’ailleurs.

M<sup>me</sup> Perler répond qu’il y en a plusieurs. Elle précise qu’ils sont toujours assortis d’un règlement et de conditions définissant les qualités pour postuler. Elle nomme notamment des prix de cinéma, où sont primés des lauréats ne venant pas de Genève.

M. Meylan ajoute qu’il serait intéressant d’envisager un prix concernant la rénovation, qui est la meilleure solution en matière de durabilité.

Un commissaire demande s’il est possible de découper ce prix. Elle suggère qu’ils pourraient décerner le prix au menuisier qui aura fait seulement une partie des travaux.

M. Meylan répond que tout est possible, mais qu’il serait complexe de comparer le travail de différents artisans et d’évaluer lequel a été le meilleur.

Un commissaire rappelle qu’il est question de réemploi dans la motion, et que l’aspect de la rénovation n’est pas exclu. Elle ajoute qu’il s’agit d’un prix d’architecture et non pas d’architecte.

## **Séance du 23 mars 2022**

### *Discussion*

Un commissaire indique que, au vu des auditions et notamment de l’avis mitigé de M<sup>me</sup> Perler, il estime qu’il existe suffisamment de concours.

Un commissaire annonce que son groupe ne soutiendra pas cette motion. Au cours des travaux concernant cette dernière, ils se sont aperçus qu’il s’agissait d’une procédure longue et complexe. Beaucoup de prix existent déjà, et la Ville n’a pas vocation à mettre sur pied une telle initiative. Elle a déjà un long travail à

faire pour rénover son patrimoine bâti, et la tâche est encore lourde. La Ville ne doit pas se disperser dans des initiatives, certes louables, mais qui ne relèvent pas de son objectif premier.

Un commissaire n'est pas convaincu de l'utilité de créer un tel prix. Les auditions ne l'ont pas convaincu dans ce sens, au contraire. Il rappelle qu'il est contraignant pour les architectes de fournir un tel travail lors des concours et qu'il en existe déjà suffisamment. Il ajoute que la Ville a déjà trop de dépenses et qu'il ne faut pas en ajouter à la sortie d'une crise telle que celle du Covid.

Une commissaire rappelle que M. Meylan leur avait indiqué qu'il y avait déjà beaucoup de concours existants, mais pas pour des artisans locaux. Elle précise qu'il s'agirait d'un prix d'architecture, et non pas pour les architectes, qui pourrait donner un coup de pouce aux artisans et indépendants locaux. Elle se demande si la CTC n'aurait pas envie, avant de rejeter ce texte, d'accepter de le travailler pour que les artisans locaux soient primés. Elle ajoute que ce prix devrait être organisé à moindre coût, qu'il ne soit pas supporté par la Ville mais dont il restera tout de même un prix.

Une commissaire exprime son mécontentement et rappelle qu'un amendement doit être proposé avant les prises de positions.

Une commissaire annonce faire une proposition d'amendement, en précisant que le concours concerne les artisans locaux dont les travaux seront mis en évidence tous les deux à trois ans. Elle rappelle que la population avait été très enthousiaste face à la mise en place d'un concours tel qu'ils l'avaient proposé.

Une commissaire indique qu'il faudra revenir avec un autre texte.

Une commissaire réplique qu'ils pourraient amender ce texte pour ensuite le modifier afin de ne pas tout recommencer.

Une commissaire répond que le texte ne serait alors plus le même.

Un commissaire remarque qu'il ne s'agit pas ici de prise de position, mais de discussions. Il indique que cette motion est difficilement applicable en l'état et qu'il n'est pas possible de la modifier tel qu'elle le propose. Il a la conviction, suite aux auditions, qu'il y a suffisamment de choses qui sont faites à ce propos.

Une commissaire demande à la commission de lui laisser le temps de revenir avec un texte d'amendement.

Une commissaire propose de ne pas voter ce soir mais d'attendre la proposition d'amendement. Elle précise qu'il s'agira d'un amendement général plutôt que d'un amendement normal.

Une commissaire remarque que les considérants ne peuvent pas être changés, et qu'ils votent sur les invites. Elle soulève que ce que propose une commissaire change les objectifs du texte. Elle souhaite qu'il y ait un autre texte.

Une commissaire propose de geler ce texte et d’attendre que les Verts en proposent un autre. Si le deuxième rend le premier obsolète, alors ils rejeteront le premier texte.

Une commissaire indique qu’elle regardera si les considérants peuvent aller dans le sens des artisans. Elle propose de geler ce texte. Elle comprend que chacun est intéressé si le concours prime des artisans. Elle conclut que le groupe des Verts reviendra avec un amendement.

Le vote de la motion M-1607 est reporté, dans l’attente d’un nouvel amendement de la part du groupe des Verts.

## **Séance du 13 avril 2022**

### *Discussion*

La commissaire qui s’était engagée à présenter des amendements au reste de la commission les a transmis par courrier électronique. La commissaire indique aussi qu’il serait important d’auditionner M. Gomez, concernant le financement et le traitement plus large de cette motion. Elle lit ensuite les amendements qu’elle propose.

Le premier est de créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations ou des projets innovants sur le plan environnemental dans le domaine de la construction.

Le deuxième amendement souhaite récompenser par ce prix les innovations environnementales dans l’ensemble du spectre des métiers de la construction.

Un commissaire remarque qu’il s’agit d’une motion et demande pourquoi ils ne feraient pas une résolution. En faisant une motion, le Conseil municipal demande en quelque sorte l’autorisation au Conseil administratif. Il souhaite faire une résolution.

La commissaire précise simplement vouloir une audition de M. Gomez.

Le commissaire lui demande pour quoi faire.

La commissaire répond que c’est pour le financement du prix, celui-ci visant large afin d’intégrer d’autres métiers que l’architecture ou l’urbanisme.

Le commissaire souligne qu’en transformant cette motion en résolution, celle-ci aurait plus de force. Dans ce cas ils solliciteraient la décision du Conseil municipal, et non pas de M. Gomez. Il ajoute que sur un budget de centaines de milliers de francs, ils pourraient trouver 20 000 francs pour financer ce prix. Ils n’ont pas besoin selon lui de demander l’avis de M. Gomez.

Le président propose de voter le changement de cette motion en résolution. A la suite de ça, ils pourront prendre la décision de l’imposer ou de demander l’avis de M. Gomez.

Un commissaire considère que c'est une excellente motion et craint de la voir disparaître. Il explique chercher un garde-fou, pour leur assurer que cette volonté d'organiser un prix d'architecture soit une réalité. Il propose de voter la motion et, si cela ne marche pas, de la transformer en projet de délibération.

Une commissaire indique qu'il faut d'abord savoir s'ils sont d'accord sur les deux amendements.

#### *Votes*

*Amendement pour créer un prix bisannuel de la Ville récompensant des innovations environnementales dans le domaine de la construction*

Le premier amendement proposé est accepté par 9 oui (4 S, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve) contre 3 non (2 LC, 1 PLR) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

*Amendement de récompenser par ce prix les innovations environnementales dans l'ensemble du spectre des métiers de la construction*

Le deuxième amendement proposé est accepté par 9 oui (3 S, 1 MCG, 1 EàG, 1 MCG, 3 Ve) contre 4 non (2 LC, 1 PLR, 1 S) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

#### *Sous-amendement ajoutant les artisans*

Le sous-amendement est accepté par 9 oui (4 S, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve) contre 3 non (2 LC, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR).

#### *Audition de M. Gomez*

L'audition de M. Gomez est acceptée par 7 oui (1 EàG, 3 Ve, 1 S, 2 LC) contre 5 non (3 PS, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR).

### **Séance du 11 janvier 2023**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)*

M. Gomez tient à dire que le financement de la Ville, sous réserve d'un budget, ne pose pas de problème. C'est plutôt l'organisation de l'attribution du prix qu'il veut discuter ce soir. Par exemple, le prix Martin Ennals consiste en une subvention de 50 000 francs par année qui est donnée à cette fondation et qui dispose de toute une organisation pour l'octroi et la diffusion de ce prix. Cette subvention est également soutenue par le Service Agenda 21 – Ville durable, et la Délégation

tion Genève Ville Solidaire, ce qui permet d'organiser de grandes manifestations d'ampleur internationale mais aussi par le Service des relations extérieures et de la communication qui contribue à la visibilité de ce prix. Il y a également le prix intitulé «Femme exilée, femme engagée», au sujet duquel une motion a été acceptée fin 2020 et à laquelle le Conseil administratif n'a à ce jour pas pu répondre. En effet, le Conseil municipal avait demandé de prévoir qu'une association reprenne l'organisation de ce prix, ce qui n'est toujours pas le cas. C'est un travail relativement important qui implique des ressources humaines et une force de travail supplémentaires. Il y a encore d'autres prix qui servent dans de grands projets comme le prix IDDEA qui est doté chaque année de 25 000 francs en travaillant avec Ecoservice et les SIG afin d'organiser toute une infrastructure avec un moment de remise des prix. A ce stade de réflexion, organiser un prix implique que la Ville soit un partenaire potentiel et, en l'espèce, il faudrait que le département de M<sup>me</sup> Perler soit impliqué et que potentiellement cette motion soit envoyée au Conseil administratif pour voir quelles sont les possibilités à envisager.

Une commissaire demande si ce projet peut être pris en charge par l'Agenda 21.

M. Gomez répond qu'il est possible de passer par les cellules qui s'occupent aujourd'hui de la Stratégie climat qui sont principalement l'Agenda 21 et le Service de l'urbanisme. Il y a un axe de la Stratégie climat qui traite de ces questions où il y a un certain nombre de mesures qui sont axées sur la rénovation et la construction avec cette volonté de réutiliser les matériaux.

Un commissaire revient sur le fait qu'il n'y a aucun problème pour la Ville de créer un tel prix, mais il est tout de même étonné de l'entêtement de la Ville de Genève qui n'a même pas réussi à financer son budget de fonctionnement. Il se demande comment il est possible de dire qu'il n'y a aucun problème; même s'il ne s'agit que de 50 000 francs, cela reste un gros montant tout de même.

M. Gomez répond que le montant dépend de l'importance du prix mais il y a des solutions et un moyen de donner une impulsion en disant par exemple que le Conseil municipal souhaite que la Ville participe à la motion sur les nouveaux projets de rénovation.

Un commissaire ajoute que la commission a eu l'impression durant ces travaux qu'il y avait déjà pas mal de prix pour l'architecture. Il demande donc si cela est utile pour lui.

M. Gomez répond qu'il perçoit qu'il y a des domaines qui sont nouveaux dans l'approche que peuvent avoir les architectes et les groupes qui investissent. Il n'a cependant pas l'impression qu'il y a encore beaucoup de prix et d'innovations dans ce domaine mais il faudrait demander à un-e spécialiste.

Un commissaire pense que force est de constater que des recommandations ou amendements sont proposés aux projets uniquement au sein de la CTC. Il demande si un tel prix aurait un effet incitatif en amont.

M. Gomez pense que oui et il sent qu'il y a une demande de ce côté.

Un commissaire demande s'il n'y a pas déjà suffisamment de prix et d'incitations pour récompenser les travaux de transition écologique et énergétique en Ville de Genève.

M. Gomez répond qu'un prix comme IDDEA est donné pour faire de la promotion et de la publicité et cela permet de faciliter la mise en place d'une structure ou d'un projet. Dans ce sens, les retombées sont plus importantes que ce qu'on imagine. Il ne sait cependant pas s'il y a trop de prix et il ne saurait répondre à la question.

Un commissaire demande si cela lui semble pertinent dans le cadre de la transition écologique.

M. Gomez répond que cela lui semble pertinent en tant qu'écologiste.

### **Séance du 25 janvier 2023**

#### *Discussion et vote*

Le président se rappelle qu'une commissaire souhaitait proposer des amendements. Il lui cède la parole.

La commissaire indique qu'elle a rédigé, sur la première invite, l'amendement suivant: «Créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations de projets d'architecture, d'urbanisme, *d'aménagement, de rénovations, réalisés par des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des ingénieures-s, des artisans et toutes celles et tous ceux qui contribuent le mieux à l'acte constructif, aux innovations aux démarches ou procédés favorables à la transition écologique, qui peuvent essaimer et faire modèle.*»

Le président demande quelle est la différence avec son nouvel amendement.

La commissaire indique qu'elle nomme les disciplines et élargit aux artisans et à tous les métiers qui peuvent participer pour donner une vue d'ensemble. Elle ajoute que cela concerne l'architecture dans son ensemble avec un élément d'innovation, suivant la transition écologique.

La commissaire énonce son deuxième amendement, qui se compose comme suit: «Créer un tel prix dans les meilleurs délais étant donné la nécessité urgente d'aller vers la transition écologique. *Outre les services du département de l'amé-*

*nagement, des constructions et de la mobilité, s'adjoindre les collaborations et partenariats qui seront jugés pertinents (Service Agenda 21 – Ville durable, services cantonaux, architecte cantonal, fondations, institutions privées, etc.).»*

Cela sert à dire que la Ville pourrait collaborer avec d'autres organismes qui voudraient participer à l'organisation de ce prix.

La commissaire propose finalement l'ajout d'une quatrième invite par un dernier amendement: «Mise en avant via des publications, conférences et expositions, valoriser le travail sur le caractère réalisable des solutions proposées.»

La commissaire demande s'il est possible de changer le titre de la motion.

On lui répond que non.

Un commissaire n'est pas sûr d'avoir bien compris les amendements mais rappelle que des artisans recevaient à l'époque la nomination de maître dans leur métier, ce qui s'est perdu aujourd'hui. Il demande si, selon la réalisation, il serait possible de faire un concours et d'offrir un prix à un artisan qui a fait quelque chose de particulièrement bien.

#### *Prises de position*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre n'est pas convaincu par un tel prix. Il explique qu'il existe déjà plusieurs prix d'architecture et il ne voit pas ce qu'un prix supplémentaire pourrait apporter. Il pense qu'il faut plutôt chercher des postes pour moins dépenser. Il indique que la transition écologique se fait toute seule. L'Union démocratique du centre ne s'oppose pas à l'assainissement des bâtiments, mais à l'élaboration d'un prix. L'Union démocratique du centre refusera cet amendement.

Un commissaire, pour le groupe Ensemble à gauche, pense que ce prix est intéressant car ce sera une mesure incitative et des choses seront faites en amont et donneront envie. Il pense qu'il y aura des artisans et des architectes qui auront une motivation supplémentaire pour réaliser les projets. Il prend l'exemple du centre sportif du Bois-des-Frères et rappelle que c'est la commission qui a fait le travail qui n'avait pas été fait par les architectes. Il pense qu'avec ce prix les architectes se donneront un peu plus pour faire un projet bien réussi. Ensemble à gauche votera pour cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical souligne que le sujet est très intéressant. Il pense malheureusement qu'au vu des auditions qu'ils ont eues il n'y a pas forcément besoin de ce prix supplémentaire. Il souligne que la sensibilité est déjà acquise au niveau de l'exécutif et des fonctionnaires et ils ont bien compris qu'il y a une vraie volonté d'aller dans ce sens. Il espère qu'il n'y a pas besoin de ce

prix pour encourager les futurs prestataires et fournisseurs de projets architecturaux pour faire de beaux projets. Il trouve que les amendements apportés complexifient la chose en amenant quasiment un mode opératoire qui demandera aux départements des forces supplémentaires qu'ils n'ont pas forcément. Il indique que tout cela alourdit le système de recherche et de conduite de projets. Le Parti libéral-radical refusera cette motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que trop de projets réalisés ressemblent à des blocs et il pense qu'un prix permettrait d'encourager de futurs excellents architectes. Le Mouvement citoyens genevois votera pour la motion.

Une commissaire du Centre trouve le caractère incitatif d'un prix intéressant car la transition écologique est pour le Centre une évidence. Elle rejoint les propos indiquant que la Ville en fait déjà beaucoup. Elle indique que s'il y avait l'assurance que la mise en œuvre de ce prix pouvait se faire sans nouvelles ressources humaines, le Centre y serait favorable, mais l'audition de M. Gomez a laissé sous-entendre que, quelle que soit la démarche, il faudrait de toute façon recruter plus de forces. Le Centre craint que ce prix ouvre la porte à de nouvelles demandes de postes lors du prochain budget. Le Centre refusera à ce stade mais indique qu'il n'est pas impossible qu'ils reviennent sur cette décision d'ici à la plénière.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s remercie la commission d'avoir accueilli cette motion. Elle indique qu'elle a repensé à toutes les auditions et c'est pour cela qu'elle a intégré, dans ses amendements, la possibilité d'une collaboration entre les architectes cantonaux, les fondations et les institutions privées, sans forcément ouvrir de nouveaux postes. Elle pense que cela peut facilement se mettre en place, par exemple en mandatant un curateur ou une curatrice externe. Elle indique que ce n'est pas simplement une somme d'argent, mais il faut imaginer que les personnes qui participent à l'innovation s'investissent et cela serait la reconnaissance d'un travail gratuit. Les Vert-e-s voteront pour la motion.

Une commissaire du groupe socialiste pense qu'il faut soutenir ce type de projet. Elle estime que c'est une jolie idée qui peut amener la revalorisation de certaines compétences et de la reconnaissance à certains corps de métiers. Cela permettra d'amener plus de créativité et d'inventivité concernant les objectifs environnementaux. Elle n'est pas convaincue que cela aura un coût supplémentaire car ils n'ont pas encore eu de retour précis, mais globalement elle pense que cela vaut la peine de soutenir ce prix. Le Parti socialiste votera pour la motion.

Un commissaire du groupe socialiste ajoute qu'il émet un certain nombre de doutes sur la mise en place car cela risque d'être redondant et il y aurait un certain nombre de difficultés quant à l'aboutissement de la chose. Il remarque néanmoins

que c'est une motion, sans caractère contraignant, donc le Conseil administratif en fera ce qu'il souhaite.

Une commissaire du Centre indique qu'au vu des éléments apportés ils s'abstiendront mais n'exclut pas qu'ils proposent un amendement en plénière demandant de mettre en œuvre ce prix avec les ressources humaines existantes.

#### *Votes*

##### *Premier amendement des Vert-e-s*

Le premier amendement est accepté par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

##### *Deuxième amendement des Vert-e-s*

Le deuxième amendement est accepté par 5 oui (1 EàG, 3 Ve, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 6 abstentions (2 LC, 4 S).

##### *Troisième amendement des Vert-e-s*

Le troisième amendement est accepté par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

##### *Vote de la motion amendée*

La motion amendée est acceptée par 9 oui (4 S, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations de projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement, de rénovations, réalisés par des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des ingénieur-e-s, des artisans et toutes celles et tous ceux qui contribuent le mieux à l'acte constructif, aux innovations aux démarches ou procédés favorables à la transition écologique, qui peuvent essayer et faire modèle;
- créer un tel prix dans les meilleurs délais étant donné la nécessité urgente d'aller vers la transition écologique. Outre les services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, s'adjoindre les collabo-

rations et partenariats qui seront jugés pertinents (Service Agenda 21 – Ville durable, services cantonaux, architecte cantonal, fondations, institutions privées, etc.);

- s’assurer que le jury soit pluridisciplinaire et renouvelé régulièrement, et qu’il analyse les projets sur la base des critères suivants: rapport harmonique et respectueux avec le monde du vivant déjà sur place, renouvellement de la biodiversité, transformation et recyclage du déjà-là, adaptabilité à des usages évolutifs, mixité des usages sociaux et générationnels, sobriété constructive et d’utilisation, recours aux énergies renouvelables, relation étroite au climat et à ses agents comme l’air, la lumière et l’eau et enfin résistance aux catastrophes à venir;
- mettre en avant via des publications, conférences et expositions, valoriser le travail sur le caractère réalisable des solutions proposées.